



20201016-17

Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20201016-20201016-17-1-DE
Date de télétransmission : 20/10/2020
Date de réception préfecture : 20/10/2020

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 16 octobre 2020**

Objet : Convention entre Paris Musées et Mitsubishi Ichikogan Museum, Tokyo, Japon pour l'organisation et la présentation de l'exposition « *Gabrielle Chanel. Manifeste de mode* » du Palais Galliera, du 18 juin au 25 septembre 2022

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer une convention, dont le texte est annexé à la présente délibération, liant le Mitsubishi Ichikogan Museum de Tokyo à Paris Musées pour l'organisation et la présentation de l'exposition « *Gabrielle Chanel. Manifeste de mode* » du Palais Galliera, du 18 juin au 25 septembre 2022.

Article 2 : Les recettes afférentes à cette convention seront inscrites au budget de l'établissement des exercices concernés.

Par délégation, la Directrice générale par intérim

Sonia BAYADA